

PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA CRECHE LES PETITES PUCES

Sommaire :

A : PRESENTATION DU PROJET

1. situation géographique et urbaine de la commune
2. modes de garde existants
3. présentation de la crèche

B : PROJET D'ACCUEIL

- 1 : Prestations d'accueils proposées
- 2 : L'accueil de l'enfant porteur de handicap ou porteur d'une maladie chronique
- 3 : Description des compétences professionnelles mobilisées, analyses des pratiques professionnelles et formations

C : PROJET ÉDUCATIF

- 1 – L'aménagement de l'espace
- 2 – L'accueil
- 3 – Les activités motrices, les jeux
- 4 – Le repas
- 5 – Le change
- 6 – Le sommeil

D : PROJET SOCIAL ET DURABLE

- 1 : Le soutien à la parentalité
- 2 : Les intervenants extérieurs et le partenariat avec les acteurs de la commune
- 3 : Le développement durable : le projet éducatif territorial

E : ANNEXES DIVERSES

- 1 : Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant
- 2 : Composition des couches
- 3 : Composition d'un repas

A : PRÉSENTATION DU PROJET

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET URBAINE DE LA COMMUNE

Althen-des-Paluds se situe en zone rurale, à une vingtaine de kilomètres d'Avignon, 25 km d'Orange, 15km de Carpentras et à quelques kilomètres de Monteux, Pernes-les-Fontaines, les Valayans et Entraigues. La commune est donc un carrefour géographique.

Par conséquent, il en résulte, depuis quelques années, une augmentation de la population évaluée par le nombre constant de permis de construire accordés (lotissements, logements sociaux, villas et résidences collectives).

Au recensement du 27/02/2013, la commune comptait 2 739 habitants.

Au recensement de 2018, la commune compte 2860 habitants.

Au recensement de 2023, la commune compte 2942 habitants

MODES DE GARDE EXISTANTS

Les services individuels

- Les assistantes maternelles agréées : la commune en dénombre 10
- Le Relais Petite Enfance : une permanence est assurée sur la commune. Parents et assistantes maternelles sollicitent très souvent la responsable pour des questions d'ordre administratif ou pour améliorer leurs recherches de mode de garde individuel.
- Deux Maisons d'Assistantes Maternelles dont l'une a ouvert en 2023 .

Les services collectifs

- L'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants « Les petites Puces » pour les enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans.

- En complémentarité avec les temps d'enseignements maternels et élémentaires, la mairie met en place un ALSH périscolaire qui accueille les élèves le matin de 7h30 à 8h15 et le soir de 16h30 à 18h15.
- L'ALSH périscolaire accueille également les enfants de 3 à 12 ans sur le temps du mercredi. Chacun de ses temps possède un projet pédagogique avec des objectifs spécifiques. De plus, les élémentaires peuvent bénéficier d'un temps d'accompagnement aux apprentissages de 16h30 à 18h, encadré par un personnel compétent. Ce service, complémentaire à l'ALSH périscolaire possède son propre règlement et tarification. L'ensemble des tarifications des services enfance jeunesse sont soumis à une dégressivité en fonction du quotient familial.
- L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) fonctionne durant les vacances scolaires.
- L'Accueil jeunes municipal regroupe les jeunes adolescents de 11 à 17 ans à partir de leur inscription au collège. Ouvert les mercredis, les vacances scolaires et en périscolaire (16h-19h), il propose un choix d'activités et de projets à destination des jeunes.

PRÉSENTATION DE LA CRÈCHE

La crèche est ouverte depuis août 2009. Elle se situe au cœur du village, près de commerces de proximité et de la mairie.

Elle est agréée pour accueillir 15 enfants maximum entre 7h30 et 18h30 du lundi au vendredi.

Elle est dirigée par une éducatrice de jeunes enfants, assistée de deux auxiliaires de puériculture, deux aides auxiliaire puéricultrice (CAP petite enfance) qui travaillent auprès des enfants et d'un agent d'entretien qualifié (CAP petite enfance) qui travaille à 50% auprès des enfants puis 50% au niveau de l'entretien des locaux et la préparation des repas.

Un médecin référent santé et inclusion assurant des vaccinations intervient à la crèche chaque fois que nécessaire.

Les familles peuvent bénéficier d'un accueil régulier ou occasionnel, contractualisé ou non. La crèche ayant rédigé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales s'engage à pratiquer des tarifs conventionnés et nationaux, tenant compte des ressources du foyer et du nombre d'enfants à charge.

Le terme des « puces » fait référence à la culture du psyllium, plante qui, à une certaine époque contribua au développement et à la réputation de la commune d'Althen-des-Paluds tout comme la culture de la garance.

Le terme « petites puces » nous renvoie à la représentation que nous avons des enfants.



B : PROJET D'ACCUEIL

1/ Prestations d'accueils proposées

La crèche propose différents types d'accueil :

- L'accueil régulier

Il s'agit de la garde d'enfants de 10 semaines à 4 ans selon un temps d'accueil qui prend en compte les besoins de garde régulière exprimés par la famille et les contraintes d'organisation de la structure. Un contrat est rédigé avec les familles avant l'entrée de l'enfant à la crèche.

- L'accueil occasionnel

Il correspond aux créneaux disponibles (dûs aux absences, congés des parents etc....) tout au long de l'année, proposés aux familles ayant déjà un contrat. Le tarif horaire est le même que celui du contrat initial.

- L'accueil d'urgence

Accueil en urgence d'enfants non connus de la structure, selon ses possibilités.

2/ L'accueil de l'enfant porteur de handicap ou porteur d'une maladie chronique

L'accueil des enfants porteurs de handicap est favorisé dans la mesure où la crèche représente un milieu stimulant et structurant

En cas d'allergie, de maladie chronique ou de situation de handicap, nécessitant un traitement ou un environnement adapté sur une période plus ou moins prolongée, si les conditions d'accueil le permettent (personnel ayant une connaissance approfondie du handicap, personnel en nombre suffisant, possibilité d'aménager les locaux..), et dans la mesure où le handicap est compatible avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant, un protocole d'accueil individuel (PAI) sera établi entre le médecin de l'enfant, la directrice

de la crèche, le président du CCAS et la famille. Il sera contrôlé et visé par le référent santé et accueil inclusif de la structure.

Ce PAI pourra permettre de donner certains médicaments dont le protocole d'administration sera clairement stipulé sur le document. La famille devra alors fournir l'ensemble des médicaments et se conformer aux conclusions émises par la commune sur le document. En cas de désaccord des familles sur les propositions faites par la commune pour faciliter l'accueil de l'enfant, le protocole d'accueil ne pourra pas être mis en place, et la prise en compte de ce PAI ne pourra pas être effective par le personnel de la structure.

Cet accueil implique :

- Une réflexion autour de l'aménagement de l'espace, le fonctionnement de la crèche,
- La surveillance médicale, les règles d'hygiène, de confort et de sécurité ;
- L'accompagnement et le soutien des parents et des professionnels ;
- Des rencontres avec l'équipe soignante et/ou d'autres professionnels extérieurs

3/ Description des compétences professionnelles mobilisées, analyses des pratiques professionnelles et formations

La composition de l'équipe :

- Une directrice : éducatrice de jeunes enfants.

Elle assure la gestion administrative, en partie financière (budgets, commandes, régie) et pédagogique de la structure. Elle a un rôle de management auprès de l'équipe. Elle est garante du projet d'établissement et veille à sa mise en œuvre par l'équipe. Elle est le premier lien avec les familles et est à leur écoute pour répondre à leurs questions les rassurer, les informer... Elle est en lien avec les différents partenaires (Mairie, CCAS, PMI, CAF, médecin, associations...). Elle s'assure des temps de présence éducative auprès des enfants.

- Deux agents titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture et deux agents titulaires du CAP petite enfance auprès des enfants : elles accueillent et accompagnent les enfants tout au long de la journée en répondant à leurs besoins et en proposant des activités et soins adaptés. Elles veillent à leur bien-être, leur sécurité affective et physique en leur prodiguant des soins de maternage et une attention individualisée. Elles offrent une écoute attentive aux besoins des parents. Elles appliquent et respectent les protocoles mis en place (mesures d'hygiène, soins, confort des enfants...).

Les auxiliaires de puériculture assurent la continuité de direction en l'absence de la directrice par leur diplôme et leur expérience. Si l'une des auxiliaires est absente, c'est une aide auxiliaire expérimentée qui assure une des continuités.

Elles sont dans ce cas en lien avec la directrice administrative.

- Un agent d'entretien : elle peut alterner entre l'entretien des locaux dans le respect des normes d'hygiène, la gestion de stocks d'entretien, la préparation des repas dans le respect des normes HACCP, et assurer des temps de présence éducative quotidiens auprès des enfants, notamment en cas d'absence d'un membre de l'équipe.
- Un psychologue diplômé intervient régulièrement sur la structure pour organiser des analyses de pratiques et des supervisions auprès des professionnelles

Il accompagne l'équipe dans ses interrogations du quotidien. Il s'agit d'un temps donné en-dehors des temps d'accueil des enfants, où le professionnel parle de sa pratique, de ses interrogations, doutes et réussites afin d'ajuster ses compétences, permettant de devenir plus conscient de ses capacités émotionnelles et pédagogiques.

- La formation
L'équipe bénéficie de formations dispensées par le CNFPT tout au long du parcours professionnel. Ces formations sont le moyen de maintenir une veille éducative de qualité et de toujours améliorer sa réflexion et sa pratique. Elles permettent également d'acquérir ou d'enrichir des connaissances dans le domaine de la petite enfance mais également dans des domaines connexes tels que la sécurité, l'hygiène, la

manipulation d'extincteur, les gestes de premiers secours etc..Elles peuvent être proposées par des prestataires extérieurs au CNFPT.

C: PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif et social de la crèche « Les Petites Puces » intègre les valeurs élaborées par les élus de la commune dans le cadre du « projet éducatif territorial » de la politique Enfance/Jeunesse, notamment :

- L'éducation à l'environnement
- Le vivre ensemble
- Le développement de soi et le bien-être

Le projet éducatif de la crèche « Les Petites Puces » a pour but d'atteindre des objectifs professionnels réfléchis et mis en œuvre par un travail collectif au sein de la structure, fixant ainsi la ligne de conduite de l'ensemble du personnel.

Ce projet permet de rassembler l'équipe et d'harmoniser les pratiques de chacun autour de ces objectifs.

Il est indispensable que chaque membre de l'équipe en comprenne l'intérêt et s'implique activement dans sa mise en place puis dans son amélioration en faisant part d'observations, de réflexions et de nouvelles propositions qui permettront de réajuster ce projet éducatif lors de réunions de travail.

En élaborant des objectifs communs, l'équipe professionnelle de la crèche « Les Petites Puces » organise le quotidien de la crèche de manière à répondre aux besoins de l'enfant et de lui offrir une sécurité affective durant l'absence de ses parents.

Pour y parvenir, l'équipe souhaite par ses pratiques garantir :

- Un accueil personnalisé et individualisé,
- Un accueil qui préserve la sécurité affective de l'enfant et de ses parents
- Un accueil qui nourrit le besoin et le désir de découverte

- Un accueil qui respecte la dignité de l'enfant
- Un accueil qui favorise les interrelations pour une meilleure socialisation (en favorisant les échanges et les interactions, en amenant l'enfant à intégrer les limites et les règles collectives afin de vivre en société)
- Un accueil qui accompagne l'enfant vers son autonomie en tenant compte du développement psychomoteur, intellectuel et affectif de chacun

Il nous semble important de respecter l'enfant à travers nos paroles et nos actions. La dignité de l'enfant passe en effet par le respect de son corps, de son rythme individuel et par le respect de sa famille.

Le projet est en lien avec la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Conformément à l'article 2324-17.-I du décret du 30/08/2021., les établissements et les services d'accueil non permanent de jeunes enfants offrent, avec le concours du référent " Santé et Accueil inclusif ", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées.

LES MOYENS CONTRIBUANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF

- 1 – L'aménagement de l'espace
- 2 – L'accueil
- 3 – Les activités motrices, le jeu, l'égalité entre les filles et les garçons
- 4 – Le repas
- 5 – Le change
- 6 – Le sommeil

1 – L'aménagement de l'espace :

La crèche a été repeinte en 2022 aux tons choisis par l'équipe . L'unité dans le choix des meubles en bois clair agrémenté de couleurs pastels , les plantes, les casiers en bois et les décos réalisées par le personnel ou/et les enfants en font un lieu de vie agréable et fonctionnel. Le choix des couleurs favorise une ambiance feutrée et douce.

En 2019, la crèche s'est dotée d'une cloison pour créer deux espaces distincts entre la section des « grands » et celles des « bébés », mais davantage pour limiter le bruit. Pour autant, chaque enfant a la possibilité d'évoluer au sein des deux espaces lors de moments de regroupements ou quand il le souhaite. Par exemple : un enfant qui souhaite déjeuner dans une section y est invité. Les échanges sont favorisés et répondent au besoin de découverte des enfants.

La crèche dispose également d'une cour extérieure, aménagée, permettant de profiter des journées ensoleillées grâce à la protection d'un store banne. En complément d'une structure de jeux adaptée aux enfants dès 6 mois, les enfants ont à disposition des balançoires et des jouets adaptés aux différents âges des enfants accueillis. L'accès à la cour se fait par l'intérieur ou l'extérieur de la crèche.

Les photos de la structure sont disponibles sur le site de la commune
(www.althendespaluds.fr)

2 – L'accueil :

Les modalités d'accueil sont fixées par le règlement intérieur de la crèche (document en annexe).

- L'accueil lors de la pré-inscription : au cours de cet entretien, la directrice reçoit le ou les responsable(s) legal(aux) qui souhaite(nt) inscrire leur enfant ou futur enfant à la crèche ; au cours de ce premier contact, la directrice donne des informations sur le fonctionnement de la crèche, écoute les attentes des familles concernant leur

souhait de garde afin de déterminer ensemble si la crèche sera le mode de garde le mieux adapté à leur situation.

Ce premier rendez-vous est décisif car si la famille se sent bien accueilli, cette première impression favorable facilitera la mise en place du sentiment de confiance indispensable pour réussir l'adaptation de l'enfant à son nouveau mode de garde.

- L'adaptation : l'adaptation est un accueil progressif et personnalisé de l'enfant par le binôme professionnel référent,
 - pour établir un lien avec ces professionnels,
 - pour préserver sa sécurité affective,
 - pour préparer à la séparation avec ses parents.

Elle nécessite :

- un temps suffisant,
- une connaissance mutuelle (parent/enfant/professionnel) afin
 - d'établir un dialogue et les bases d'une relation de confiance
 - d'assurer à l'enfant des éléments de continuité et de permanence
 - d'ajuster les pratiques professionnelles au plus près des besoins de l'enfant.
- La présentation de l'enfant et de ses parents aux autres enfants du groupe en vue de son intégration.

Dans un premier temps, au cours d'un échange entre le parent et le professionnel, le questionnaire permettra de mieux cibler les besoins de chaque enfant et de consolider le lien parent/professionnel.

- L'accueil quotidien :

Les temps d'accueil du matin et du soir sont des moments d'échanges entre les parents, les professionnels et les enfants.

Chaque matin, le parent doit pouvoir communiquer au professionnel présent les informations nécessaires à la prise en charge de son enfant.

Au départ de l'enfant, le parent doit être informé de ce qui s'est passé pour son enfant dans la journée.

C'est pourquoi le cahier de transmissions de l'équipe servira à retranscrire oralement toutes les observations concernant la journée de l'enfant permettant la continuité entre les deux milieux de vie que sont la maison et la crèche.

Chaque jour et tout au long de la journée, les informations transmises entre les parents et les professionnels évitent de multiples ruptures et aident l'enfant à se construire et à développer un sens d'unité et de continuité.

L'accueil quotidien, c'est aussi dans la journée recevoir les demandes de l'enfant, être à son écoute, comprendre le sens de son comportement, reconnaître ses émotions de façon à y apporter la réponse la plus adaptée afin que l'enfant se sente écouté et compris.

Cela suppose également un aménagement de l'espace adapté répondant aux besoins de l'enfant et permettant aux parents, aux enfants et aux professionnels de s'approprier cet espace.

Pour retracer une journée de crèche, en plus des transmissions orales de la journée, rien ne vaut quelques clichés !

Chaque enfant, dès son arrivée a un album photos dans lequel sont collées régulièrement des photos prises au quotidien. Plusieurs fois dans l'année, cet album est remis aux parents.

A travers ces photos prises par l'équipe, le parent pourra ainsi consolider les liens existants.

- L'accueil des stagiaires

Dans la limite des possibilités, tout stagiaire peut être accueilli à la crèche sous réserve que sa formation s'inscrive dans l'un des métiers de la petite enfance. Cet accueil ne sera possible qu'après l'engagement d'un partenariat entre l'organisme de formation, le stagiaire et le Président du C.C.A.S. sous la forme d'une convention.

Le stagiaire ne remplacera jamais le professionnel auprès de l'enfant et sera accompagné tout au long de son stage.

Un temps lui sera consacré en milieu et en fin de stage afin de faire son évaluation.

3 – Les activités motrices, les jeux :

La crèche n'est pas un simple lieu de garde mais un lieu d'accueil qui s'adapte aux besoins psychomoteurs du jeune enfant au travers de multiples actions éducatives.

C'est par la liberté de mouvement que l'enfant découvre son environnement et ses propres limites corporelles. L'adulte n'est pas là pour faire à la place de l'enfant mais pour l'accompagner et le soutenir et l'encourager dans ses apprentissages. L'activité autonome est donc un besoin fondamental à respecter chez l'enfant.

Le personnel de la crèche propose un choix de jeux et d'objets adaptés à l'âge de l'enfant, à son intérêt, à son attention, lui permettant de réaliser des expériences riches et complexes. Le rôle de l'adulte pendant les temps de jeu est :

- de présenter ce matériel de façon attractive et organisée (par catégorie, en coins jeux..)
- de soutenir l'enfant dans son jeu
- d'aider l'enfant à acquérir des règles sociales (limites, respect de l'autre, des consignes et du matériel)

Les jeux libres sont indispensables à l'enfant afin de développer son imagination et son autonomie grâce à l'aménagement de l'espace qui y contribue fortement.

La structure extérieure de psychomotricité permet à l'enfant de découvrir et d'explorer ses limites et ses potentiels à son propre rythme sous le regard sécurisant des professionnels. Ce jeu extérieur est complété de balançoires doubles, de porteurs et de « roulants ».

Les activités dirigées sont proposées aux enfants sous forme d'ateliers décloisonnés en petits groupes, en fonction de leur âge et de leurs capacités.

Ces activités sont toujours proposées à l'enfant et jamais imposées.

Les activités motrices contribuent au développement harmonieux de l'enfant.

Durant plusieurs années, le personnel a bénéficié d'une formation spécifique à l'éveil psychomoteur du jeune enfant. Cette formation a été complétée par l'achat de matériel spécifique. A l'issue de cette formation, le personnel est en capacité de proposer et d'animer des ateliers d'éveil corporel au sein de la crèche.

Les activités « d'expression », comptines, jeux de doigts, jeux de langage, lecture, contes musicaux ont pour but de développer l'attention, la mémorisation et l'acquisition du langage du jeune enfant.

Les activités et la prise en charge éducative des enfants veillent à favoriser l'égalité entre les filles et les garçons. Les jeux proposés le sont à tous les enfants, sans distinction. Chaque enfant est invité à choisir le jeu qu'il souhaite. Par exemple, les poupées, les déguisements et les voitures sont proposées à tous les enfants et non uniquement à un groupe de filles ou un groupe de garçons. Aucun enfant quelque soit son genre n'est stigmatisé par les émotions ou les envies qu'il exprime.

4 – Le repas :

Le temps du repas est un moment privilégié de plaisirs partagés et de bien-être physique et psychique. C'est un moment d'échanges et de convivialité, de respect des règles de vie en groupe qui permettront à l'enfant d'acquérir progressivement et à son rythme une réelle autonomie.

Les bébés prendront leur biberon dans les bras de l'adulte-référent. Un environnement calme favorisant la relation individuelle avec l'adulte sera privilégié.

5 – Le change

Le change fait de gestes doux, enveloppants et sécurisants dans un climat de confiance favorise chez l'enfant la découverte de la globalité de son corps. Il est également un moment individualisé et privilégié dans un contexte de vie en collectivité qui favorise la relation de confiance de l'enfant envers la professionnelle qui prend soin de lui.

Les changes sont effectués en fonction des besoins de l'enfant afin de favoriser son confort. Ce n'est que lorsque l'enfant manifestera **son désir** d'aller sur le pot (manifestations verbales et physiques) que l'adulte accompagnera l'enfant dans son acquisition à la propreté. Cet

apprentissage doit se faire en concertation avec les parents. Toutefois un décalage dans le temps peut se constater entre l'acquisition de la propreté à la maison et à la crèche. Rappelons qu'un enfant ne pourra acquérir la propreté que lorsqu'il aura la maîtrise des sphincters.

6 – Le sommeil :

Le sommeil est une période de repos de l'organisme humain, nécessaire pour récupérer les facultés physiques et mentales.

Le sommeil est constructif et réparateur, le corps récupère ses forces et le cerveau ses capacités.

C'est pendant le sommeil que l'hormone de croissance somatotrope est fabriquée. Ainsi, l'enfant grandit en dormant.

Le professionnel tend à respecter le rythme de sommeil de l'enfant sachant qu'il est différent d'un enfant à un autre. Les enfants ne sont pas réveillés.

Par l'observation, l'adulte repérera les signes annonçant le besoin de dormir : bâillements, frottement des yeux et du nez, enfant grognon... Il proposera alors un temps de repos dans un lit individualisé dans lequel l'enfant retrouvera son doudou et sa tétine.

Le coucher des grands sera accompagné d'un moment de portage et de douceur ou tout simplement par la présence de l'adulte à ses côtés le temps de l'endormissement. Un adulte surveillera la sieste des enfants le plus longtemps possible. Une feuille de surveillance du dortoir permet de noter chaque passage de l'adulte lorsqu'il ne reste plus que quelques enfants endormis.

Le réveil sera progressif et tiendra compte du rythme et du besoin individuel de repos de chacun.

EN CONCLUSION, le projet éducatif est un support théorique qui doit régulièrement être réactualisé afin de s'adapter à la réalité quotidienne. Il est régulièrement travaillé notamment lors des réunions d'équipe.

Ce projet est le garant de notre éthique professionnelle.

D: PROJET SOCIAL ET DURABLE

1 : Le soutien à la parentalité :

Grâce à leur formation, leur expérience et leurs compétences, l'équipe éducative (directrice , auxiliaires et aides auxiliaires) est en écoute active envers les familles, sans jugement, et avec bienveillance.

Depuis toujours, sous des formats différents, la crèche accueille les familles et met en place des ateliers parents/enfants/professionnels qui renforcent et soutiennent le lien parental. Des rencontres sont organisées régulièrement au travers de réunions d'informations, de fêtes et de sorties, et de café parents. Elles créent du lien avec et entre les familles qui souvent vivent des émotions similaires et rencontrent les mêmes questionnements. Ces rencontres sont aussi des moments de partage et de gaieté entre elles, entre les enfants, ainsi qu'avec l'équipe. Il s'agit toujours de garantir la sécurité affective de l'enfant, en renforçant le lien de confiance avec les familles ; également de permettre à certains parents qui en éprouvent le besoin, de prendre un temps entourés de professionnels, d'être écouté, ou de partager un temps de jeu avec leur enfant, mais parfois aussi de rompre l'isolement.

Le médecin référent santé et accueil inclusif de la crèche intervient également en faveur des familles, lors de réunions et lorsque les familles souhaitent une visite médicale d'accueil (dans le cas de PAI par exemple). Il est à leur disposition tout au long de l'accueil des enfants.

2 : Les intervenants extérieurs et le partenariat avec les acteurs de la commune :

Pour enrichir les activités proposées aux enfants, des intervenants extérieurs peuvent renforcer l'équipe de professionnels.

Le personnel profite de ces moments pour perfectionner et/ou renforcer ses acquis afin de prolonger ces animations.

Musicien, orthophoniste, medecin , plasticienne , artistes sont autant d'intervenants venant enrichir nos pratiques et favoriser l'éveil sensoriel et culturel du public accueilli.

La crèche établit également une passerelle avec l'école maternelle et l'ALSH pour les enfants de plus de 2 ans. Elles ont pour objectif de veiller à la sécurité affective des enfants en les familiarisant avec leur environnement futur.

La passerelle avec l'école s'effectue en début d'année avec plusieurs immersions au sein des classes de maternelle. Ces rencontres sont clôturées par un moment dans la cour de récréation parmi les enfants scolarisés.

La passerelle avec l'ALSH se réalise lors de semaine précédant la fermeture estivale afin de faciliter l'intégration des enfants notamment s'ils y sont accueillis l'été.

La crèche a également établi un partenariat avec le centre de vie « La Garance » (foyer d'accueil médicalisé. Tout au long de l'année, (et hors épidémie) des actions communes sont réalisées entre les deux établissements (chasse à l'œuf, ateliers musique ou modelage, venue d'une ferme pédagogique au sein de la Garance...). Ce projet permet de tisser du lien entre les usagers, dans l'objectif du vivre ensemble.

L'association « les Gary »

Cette association, loi 1901, à l'initiative des professionnels de la crèche, existe depuis le 29 décembre 2011.

Elle a pour objet de « favoriser l'éveil et le bien-être des enfants de la crèche « les Petites Puces » d'Althen-des-Paluds et organiser des manifestations au niveau local en faveur de la petite enfance ».

Grâce aux adhésions, aux subventions, aux dons et aux bénéfices tirés des différentes actions locales, le quotidien des enfants est amélioré sans se substituer au budget de fonctionnement.

3 : Le développement durable : le projet éducatif territorial

L'éducation à l'environnement est un enjeu majeur au niveau national et également au sein de notre commune (cf PEDT)

Dans la volonté de participer au respect de la nature, et tout d'abord à sa découverte, la crèche s'est dotée d'un potager il y a 6 ans. Les enfants y découvrent le cycle d'un légume et d'une plante. Ils cultivent avec l'aide des professionnelles le potager (de la graine à

l'assiette). Tous les sens sont en éveil, du toucher (avec la terre) à l'odorat en passant par le goût (manger sa récolte).

Les enfants font des sorties dès que le temps le permet. La commune offre un vaste choix de sorties dont les enfants ramènent souvent des trésors (feuilles, cailloux.). Outre les bienfaits d'une sortie, c'est une façon aussi de vivre la nature (sensation de fraîcheur, de douceur/marche sur de l'herbe, des cailloux.).

Par respect pour l'environnement, le tri sélectif est effectué au sein de la structure comme sur toute la commune. Lorsque cela est possible, des produits autres que des virucides sont utilisés (vinaigre blanc, savon noir.).

Certains sacs plastiques utilisés sur la structure sont en matière recyclable.

Peu à peu les éléments à renouveler au sein de la crèche le sont dans une réflexion de durabilité , et de respect des valeurs de la commune concernant le développement durable. (par exemple : le volet roulant de la cuisine a été changé par un store solaire ; la porte vitrée donnant sur la cour remplacée par un porte aux normes et garantissant une meilleure isolation thermique été comme hiver)

De simples gestes également contribuent à respecter nos ressources (éteindre une lumière lorsqu'on quitte une pièce, étendre le linge en extérieur l'été, etc..)

Les assiettes des enfants sont en porcelaine, respectant ainsi la loi Egalim

La qualité des couches, fabriquées en France, sont certifiées sans pétrolatum.

E : ANNEXES

- 1 : Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant
- 2 : composition des couches
- 3 : composition d'un repas



CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1- Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2- J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience... j'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3- Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4- Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel(le)s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser, et de découvrir.
- 5- Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6- Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7- Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels(le)s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité.
- 8- J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9- Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent le soient également. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter, et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10- J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Projet d'établissement de la crèche IFS PETITES PLICES , Althen des Paluds, janvier 2026

Compositions de nos couches

Mais au juste, de quoi sont faites nos couches et où sont-elles faites ?

Suivez le guide, on vous en dit plus ici.

Chez Fixies, pas de places aux concessions et depuis le tout premier jour, on reste convaincu qu'une bonne couche peut allier **efficacité, confort et sécurité**. Nous pensons également qu'aucun de ces paramètres ne doit primer au détriment d'un autre.

Fixies, c'est une couche fabriquée fièrement en France, à Laval Sur Vologne, en plein cœur des Vosges et notre mission est simple : prendre soin des fesses de vos tout-petits. C'est tout. Parce qu'avant d'être fabricants, nous sommes avant tout parents.

À base de pâte **Issue de ressource naturelle 100% biodégradable TCF** blanchie sans chlore, mais à partir d'oxygène, les coussins absorbants présents dans nos **couches** absorbent l'urine de bébé, maintient ses fesses au sec et empêche les fuites. La couche est composée de cellulose issue de forêts bien gérées certifiées FSC® et d'autres sources contrôlées. Ce qui signifie qu'elle est issue de forêts gérées de façon responsable.

L'humidité absorbée et immédiatement retenue à l'écart de la peau de votre bébé pour qu'il garde une peau sèche et saine.

Depuis la création de notre toute première couche, nous avons constamment veillé à trouver le bon équilibre entre l'utilisation de ces super absorbants et de la cellulose pour ne pas jamais avoir une couche trop épaisse ou qui gênerait les mouvements du bébé. C'est un peu ça la qualité Fixies !

Le voile d'acquisition de nos couches est composé de fibres en polypropylène et polyester (Antimoine Free) permet au liquide de se diffuser rapidement dans le coussin vers l'intérieur de la couche pour garder la peau de votre bébé bien au sec. Ce voile est doux et confortable puisqu'il est en contact direct avec la peau de bébé.

Le voile arrière empêche l'humidité de se propager dans le lit ou sur les vêtements de bébé. Il est composé de polyéthylène et d'une enveloppe intérieure en polypropylène pour procurer douceur et confort.

Les attaches élastiques extensibles et les bandes repositionnables sont douces et permettent à la couche d'être parfaitement ajustée. Afin d'apporter plus de douceur et de flexibilité, elles sont composées de polypropylène doux et de polyester. Ainsi, la liberté de mouvement de bébé est maintenue. Nous n'utilisons pas de caoutchouc ni de latex qui pourrait être allergisants.

Les bandes de positionnement aident au positionnement des attaches qui favorisent l'ajustement de la couche à la morphologie de bébé.

Nos couches ne contiennent volontairement pas d'indicateurs d'urine.



Connexion
Mon compte
Panier

[COUCHES ▾](#)
[PANTS](#)
[LINGETTES](#)
[MON ABONNEMENT](#)
[DÉMARCHE QUALITÉ](#)
[BLOG](#)



Une journée alimentaire comprend la livraison du repas de midi composé par :

GRANDS : - une entrée (40 g)

- une viande, poisson ou oeuf (30 g)
- un légume cuisiné ou féculent (150 g)
- un laitage
- un dessert (130 g)
- le pain

MOYENS : - une viande, poisson ou oeuf mixé (20 g)

- une purée de légumes (145 g)
- un féculent (pomme de terre , riz, semoule , floraline, tapioca) (75g)
- un dessert (130 g)
- le pain

BEBES : - une viande, poisson ou jaune d'oeuf mixé (20 g)

- une soupe de légumes (220 g)
- un dessert (130 g)

GOUTER : un laitage + 1 féculent + compote

Un laitage + deux boudoirs pour les bébés ou compote

Les menus ont été établis d'après les normes de diététiques et le respect de l'équilibre alimentaire et sont remis au préalable.

Des régimes particuliers peuvent être établis sur simple demande.

Les menus sont visés par une diététicienne.

Ils sont préparés par le traiteur LE RAMIER, situé à Vedène, livrés chaque matin.

